

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le huit juin à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 juin 2020 s'est tenu en mode distanciel et audio. En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, seuls les adjoints au Maire et un membre de chaque groupe minoritaire étaient invités à participer physiquement au conseil municipal à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Etaient présents physiquement : Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédéric DUNET - Hervé NAËL - Frédéric MICHÉ.

Etaient présents en audioconférence : Marie-Claude BARRET - Laurent CHASSAING - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU.

Etaient absents excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD – Jacques GUIHÉNEUF donne pouvoir à Pascal LOIRAT – Laurent BOULO donne pouvoir à Marie-Annick DURAND - Chantal DEMY donne pouvoir à Françoise JOUNIER - Patrice GUIHARD donne pouvoir à Luc PORTET - Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO - Hélène CHALLIER donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT - Nadège VÉRON - Laurence GEFFRAY - Dominique WEBER - Fabrice GUILLET - Laurence LÉPINE.

Secrétaire de Séance : Marie-Annick DURAND

Monsieur le Maire demande à Marie-Annick DURAND, désignée secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2020.

Le compte-rendu ne suscite aucune remarque et est donc approuvé à l'unanimité.

– Compte-rendu des diligences effectuées par le Maire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte de crise sanitaire que l'on traverse, il est demandé au Maire d'effectuer un bilan des actions qui ont été mises en œuvre depuis le 17 mars avant de l'exposer en séance :

« Mesdames, Messieurs les élus, Guérandaises, Guérandais, il m'est demandé, par l'État, de vous présenter le bilan des actions mises en place lors de cette période de pandémie particulièrement éprouvante pour chacun d'entre vous.

Je suis heureux de pouvoir vous retrouver dans un format inhabituel et inédit car le déconfinement n'est pas terminé et nous devons garder un esprit de vigilance.

Avant d'évoquer les actions de la Ville pendant la crise de la COVID-19, je tiens à saluer et remercier l'esprit de responsabilité et de solidarité dont ont fait preuve les Guérandais dans cette crise. Un très grand merci à eux !

Par l'engagement de chacun, la solidarité de tous les instants et le dévouement, la Ville de Guérande a pu traverser cette épreuve sans jamais se départir de cet esprit Guérandais qui fait notre fierté.

En ma qualité de Maire de la ville, je tiens à vous en remercier.

Je souhaite également saluer le travail remarquable des professionnels de l'hôpital de Guérande dans l'accueil et le traitement des patients COVID et les en remercier. Ce travail doit être reconnu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et ce que je regrette fortement. Nous avons avec Yves METAIREAU, Président de Cap-Atlantique, écrit à Monsieur VÉLAN, Ministre des Solidarités et de la Santé, pour lui demander que la prime prévue par le Gouvernement soit versée à notre personnel hospitalier afin de réparer cette injustice.

Pendant cette crise et malgré la fermeture physique de notre Mairie, les élus et les agents ont continué à être présents au quotidien auprès de nos administrés. Le bilan que je vous propose se décomposera selon les grandes délégations de la Mairie pour tenter d'être exhaustifs car tant a été fait durant cette période et tant reste encore à faire.

Tout d'abord, le fonctionnement de tous les services de la Mairie : le plan de continuité des activités a toujours été assuré grâce à un développement du télétravail déjà en cours dans notre commune. Celle-ci aura vu 75 agents télétravailleurs réguliers au plus fort du confinement. Le plan de reprise d'activité du 11 mai a été anticipé avec un protocole d'accompagnement, de formation, lié à l'application des mesures sanitaires. Cela a permis, en outre, une réouverture de nos écoles primaires en concertation avec les directeurs d'écoles publiques et privées, les représentants des parents d'élève et selon les recommandations étatiques.

Concernant le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (CCAS) de Guérande, celui-ci n'a jamais failli, en étant toujours joignable à travers ses trois composantes indispensables : les services logement, action sociale, personnes âgées dans lequel on retrouve le service d'aide à domicile.

Un service de livraison de courses à domicile a notamment été créé pour toute personne ne pouvant se déplacer.

Il était important que Guérande joue pleinement son rôle de centralité, dans cet accueil afin que le pôle sanitaire public et privé (hôpital et Médecine de ville) ainsi que le poumon économique de la Presqu'île puissent repartir dès que cela a été autorisé.

Là encore, je souhaite remercier tous les bénévoles guérandaises et guérandais et du territoire qui nous ont apporté une aide précieuse dans la fabrication de masques et de surblouses pour les personnels soignants.

Enfin et malheureusement cette période de confinement n'a pas vu les problèmes de violences conjugales disparaître. Des commissions restreintes et exceptionnelles se sont tenues afin d'accompagner la population la plus fragile. La SOLIDARITÉ Guérandaise a joué pleinement son rôle. Encore un grand merci à tous ces intervenants, agents municipaux, bénévoles, sans qui rien n'aurait été possible.

Par ailleurs, la Maison de la Famille a joué un rôle important dans la gestion de cette crise. Les familles dites prioritaires ont pu bénéficier d'un service d'accueil périscolaire avant et après les ouvertures des écoles, ainsi que du Centre de Loisirs les mercredis et pendant les vacances d'avril. À cet égard, Guérande a également été moteur dans un travail d'accueil mutualisé d'enfants de tout le territoire de CAP Atlantique sur les week-ends.

Concernant la Direction Culture et Patrimoine, la programmation d'Athnor a été annulée du fait du confinement avec une proposition faite aux troupes et artistes de reprogrammer leur participation l'année suivante quand cela était compatible avec leur agenda.

Le Cybercentre, l'Ecole des Arts et du Patrimoine, le Musée se prépare à réouvrir en adaptant la jauge et selon les protocoles en vigueur.

Toujours pour les mêmes raisons, la Direction de la Communication et de l'Évènementiel a dû annuler la Fête médiévale, pourtant chère au cœur des Guérandais, le festival des Celtiques de Guérande qui dépendait du festival interceltique de Lorient, lui-même annulé, ainsi que la Fête des Métais de la Madeleine.

Le Forum des associations, fait l'objet d'une réflexion pour éventuellement se dérouler selon plusieurs scénarios mais dépendra lui aussi des annonces gouvernementales à venir quant à sa réalisation ou non et selon quel protocole.

Plusieurs contraintes pèsent encore au niveau national sur le monde de la culture et de l'évènementiel mais sachez que Guérande saura apporter le soutien nécessaire pour relancer ce secteur indispensable à nos vies et à notre ville !

Concernant la Direction Urbanisme, les dossiers ont été traités selon leur ordre d'arrivée en privilégiant les dossiers reçus avant la période de confinement. En faisant ainsi, nous nous sommes assurés de ne pas perdre un temps supplémentaire.

Le Service des Sports a communiqué, au fur et à mesure de l'évolution des dispositions, sur la reprise des activités sportives. À ce jour, le complexe tennistique et les courts extérieurs ont repris selon les protocoles sanitaires stricts et autorisés.

Nous avons anticipé les travaux programmés à Jean Ménager sur la salle (désamiantage), la tribune et les terrains de foot engazonnés avec un double enjeu : profiter autant que faire se peut de la période de fermeture de ces équipements et assurer des commandes aux entreprises et artisans locaux.

Enfin une salle répondant aux impératifs sanitaires stricts sera mise à disposition, sur demande des associations pour organiser leurs réinscriptions lorsqu'elles ne peuvent le faire par voie dématérialisée.

Enfin les Adjoints aux Sports, à la Vie Associative, à la Culture, aux Solidarités, ont commencé à recevoir les associations afin d'appréhender les difficultés immédiates et à moyen terme que la crise a provoqué afin, comme je m'y étais engagé, d'apporter une réponse.

Concernant la Direction Citoyenneté, le service a fonctionné en binôme pour assurer l'accueil téléphonique, les déclarations officielles, la gestion de réservation de salles et leur remboursement le cas échéant et surtout l'appel téléphonique aux personnes identifiées comme isolées et fragiles pouvant présenter une détresse et ce afin de mobiliser ensuite les services du CCAS.

L'entraide et l'écoute entre services et Guérandais a permis cette chaîne de solidarité dont nous pouvons être fiers. Soyez-en remerciés.

Sur le terrain, l'ensemble des agents se sont mobilisés. Après avoir organisé la tenue de notre marché alimentaire nous avons reçu du préfet la décision de l'annuler. En 48h00 nous avons pu obtenir une dérogation d'ouverture de notre marché alimentaire car nous savions que nous avions la capacité de pouvoir répondre au protocole sanitaire. Celui-ci n'a pas été sans difficulté pour l'ensemble des acteurs (Police municipale, agents, élus) entre protocole sanitaire et réorganisation géographique des étals permettant au plus grand nombre de nos producteurs

locaux de retrouver ce lien avec leurs consommateurs guérandais. Nous avons pu également accueillir dès le 11 mai, l'ensemble de nos commerçants abonnés (alimentaires et produits manufacturés) avec un impératif : assurer la sécurité sanitaire des commerçants et des clients !

Un annuaire recensant tous les commerces alimentaires du marché ainsi que les commerces non référencés, les heures et services mis à disposition de la population a été créé. Parmi les initiatives locales que nous avons accompagnées, je peux citer l'exemple du chef Ker ASTOU qui avec d'autres chefs de la Presqu'île a cuisiné pour les personnels de santé dans notre restaurant scolaire du Bois Rochefort.

La Direction de la Communication et le Service Juridique ont quant à eux, communiqué sur les mesures prises par le Gouvernement et la Municipalité, avec l'objectif d'éclaircir parfois les injonctions étatiques qui ont pu paraître contradictoires.

Concernant la Direction des Services Techniques, les chantiers ont pu reprendre dès le 11 mai, les procédures sanitaires ayant été anticipées et communiquées à chaque agent.

Parmi les chantiers ayant repris, on notera la remise en beauté de la Ville par les Espaces Verts, le travail sur la réfection de l'ensemble des terrains engazonnés, la réfection de Jean Ménager, la poursuite des travaux au complexe tennistique, la réfection de l'étanchéité d'Athamor par exemple pour les actions déjà engagées.

Concernant la Police Municipale : celle-ci s'est mobilisée à chaque instant avec 5 agents en moyenne sur 8 que compte notre commune. Outre ses missions habituelles, celle-ci a pu participer au filtrage des marchés quand cela était nécessaire, en ayant le soin d'expliquer à nos concitoyens le pourquoi de telle mesure. Merci de votre implication.

La Direction des Ressources humaines a, quant à elle, pu fonctionner quasiment normalement avec le maintien du CHSCT, la poursuite des entretiens professionnels et de l'enquête sur la qualité de vie au travail que j'ai souhaité initier il y a plusieurs mois. Les procédures sanitaires et le matériel nécessaires ont été délivrés aux agents et de nouvelles procédures en cas de suspicion de COVID ont été mises en place. Le télétravail a été priorisé quand cela était possible.

Finalement, que retenir de cette période, qui n'est malheureusement pas encore totalement terminée. Que beaucoup de choses ont été faites, grâce à l'engagement de tous, agents municipaux, élus, Guérandaises et Guérandais afin que notre cité puisse au mieux traverser cette épreuve. Encore une fois l'esprit Guérandais a prévalu sur des querelles partisans qui n'ont pas lieu d'être. Je tiens à vous remercier Mesdames, Messieurs l'ensemble des élus de la Majorité et de l'opposition pour votre attitude positive tournée vers nos concitoyens. La vie démocratique va bien sûr reprendre ses droits avec le second tour annoncé le 28 juin prochain mais je tenais à saluer l'esprit de responsabilité de chacun. Merci sincèrement à tous.

Je vous le disais beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire.

Sur le plan économique, la gratuité de l'occupation de l'espace public et l'extension des terrasses lorsque cela est possible ont été d'ores et déjà actées pour permettre à nos bars et restaurants de retrouver un peu de souplesse pour leur réouverture selon les protocoles sanitaires en vigueur.

Il nous faudra très rapidement accompagner nos entreprises avec le service développement économique de Cap Atlantique qui regardera au cas par cas comment accompagner les entreprises touchées.

Il nous faudra également accompagner, en lien avec les structures associatives, les plus fragiles de nos concitoyens pour qui cette crise sanitaire a été difficile et qui a fait émerger de nouveaux besoins.

Je sais que cette liste n'est pas forcément exhaustive. Mais soyez certain d'une chose, je n'oublierai pas tout ce que vous avez apporté à notre Ville.

Collectivement, citoyens, associations, entreprises, agents, élus, nous avons pu apporter, par nos actions et par notre mobilisation, des aides et des supports aux plus fragiles, aux personnes isolées, aux personnes âgées, aux familles. Le déconfinement progresse, le virus semble reculer d'après les différentes mesures. Nous sommes et serons aux côtés des Guérandais dans cette reprise pour faire vivre une nouvelle fois dans nos actions cet esprit de solidarité guérandaise. Pour cela je vous en remercie profondément. »

En préalable, François PAGEAU adresse ses félicitations aux services de la Mairie qui ont continué à faire vivre les services communaux. Le travail à distance, les effectifs réduits, la contrainte des procédures sont autant de facteurs de stress et de fatigue auxquels ils ont dû s'adapter. Qu'ils en soient remerciés !

Ceci étant, et le groupe des élus Vivons Guérande Ecologique et Solidaire en a déjà fait la remarque par courriel, l'état d'urgence ne justifiait pas tout. Les décisions que le Maire a prises pendant cette période n'ont été communiquées aux élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire qu'au compte-gouttes. Consulter les minorités pour un bien-être collectif aurait été judicieux. Un document début avril, un autre début mai. C'est fort peu. Heureusement, la Presse nous a donné les infos que nous n'avions pas : annulation d'événements (Fête médiévale), proposition d'extensions de terrasses sur la voie publique sans aucune consultation si ce n'est un courriel et une réponse à faire pour le lendemain. Ce qui vous en conviendrez, est un peu « short ». A ce sujet, François PAGEAU attire l'attention de la Municipalité sur les précautions à prendre concernant le déplacement des personnes à mobilité réduite qui ont, déjà en temps normal, bien du mal à se déplacer dans Guérande.

Enfin, selon François PAGEAU, le Maire a très largement utilisé cette période pour parfaire sa communication électorale et les élus de son groupe le regrettent. Détourner cette période anxiogène à grand renfort d'affichages « Guérande-Solidaire », leur semble déplacé. Un peu de discrétion aurait été préférable. Quant au courrier du Maire qui accompagne les colis contenant les masques, dans lequel il s'approprie l'offrande de ces masques payés par la collectivité et le Département, il est juste indécent et symptomatique d'une façon de faire de la politique dont les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ne veulent plus.

Ils disent : Stop ! Stop ! À cette vision personnalisée de l'exercice du pouvoir. Stop à la manipulation ! Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont exprimé le souhait de voir la naissance, l'émergence d'un autre mode de gouvernance, plus démocratique, plus participatif, plus respectueux !

Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire tenaient à signifier au Maire leur incompréhension et leur rejet d'une telle attitude.

Monsieur le Maire précise qu'il est toujours plus simple de faire un bilan sur ce que l'on a vécu depuis pratiquement trois mois. Il rappelle, qu'en sa qualité de Maire, il était en responsabilité face à cette situation inédite et les informations qui parvenaient des services de l'Etat étaient souvent tardives et contradictoires entre le matin et le soir. La Municipalité a dû souvent revoir les positions et a été mobilisée sur le quotidien. Le Maire avait en charge la gestion des mesures prises par l'Etat et qu'il fallait appliquer au niveau local. Et comme tout un chacun, le Maire apprenait des informations par la presse ou les médias avant que l'élu local ne soit informé. A chaque fois, il a fallu réagir de manière très réactive.

Quand François PAGEAU parle de récupération politique, Monsieur le Maire assume la responsabilité de Maire qu'il a eue pendant cette période et qui n'avait comme seul objectif que celui d'assurer la sécurité sanitaire de nos concitoyens, dans un cadre contraint certes, mais la Municipalité a pu réussir grâce à l'engagement sans faille des agents de la collectivité qui ont répondu présents ; pour eux, la tâche n'a pas été simple, Monsieur le Maire cite en exemple l'ouverture des écoles avec le protocole sanitaire complexe qu'il a fallu mettre en place.

François PAGEAU précise qu'il n'est pas question de remettre en cause le travail des agents municipaux. Toutefois, le courrier qui accompagnait l'envoi de masques ne lui semblait pas très consensuel, il eut été préférable d'utiliser le terme Municipalité plutôt que « je ».

Monsieur le Maire présente la première délibération.

1 – Modalités de tenue des séances du Conseil municipal pendant l'épidémie de Covid-19

Anne-Gaëlle REVAULT ne comprend pas le choix de tenir ce conseil municipal à distance alors qu'il aurait été possible de le faire dans une plus grande salle, comme l'ont fait plusieurs communes. Cela aurait été bien plus efficace et agréable. D'autant plus que l'outil utilisé pour suivre le conseil municipal à distance ne fonctionne pas, semble-t-il, avec un système d'exploitation Open source, libre et gratuit, comme Linux. D'ailleurs, il serait bien que les collectivités se mettent au numérique éthique pour avoir une meilleure protection des données en évitant les outils des GAFAM, comme Facebook, Google, Microsoft.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'est interrogé sur la possibilité de tenir la séance du Conseil Municipal dans un espace plus grand mais eu égard au fait qu'il n'y avait pas de délibération appelant un vote à bulletin secret, il a estimé qu'il était plus raisonnable d'utiliser le système d'audio conférence. En effet, l'utilisation de la salle de sports de Kerbiniou obligeait à une désinfection totale de la salle ; or les équipes de nettoyage sont aujourd'hui très sollicitées et mobilisées pour nettoyer les locaux scolaires qui, compte tenu du protocole sanitaire imposé par l'Education Nationale, sont contraintes à quatre interventions par jour.

Le système utilisé ce soir a été déployé par les services de Cap Atlantique et est utilisé depuis le début de la crise dans d'autres communes de Cap Atlantique et cela fonctionne très bien.

Enfin, Monsieur le Maire dit ne pas être compétent sur les remarques techniques formulées par Anne-Gaëlle REVAULT concernant d'autres systèmes susceptibles d'être utilisés.

VOTE : Majorité - 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

2 – Délégations spécifiques du Conseil au Maire pendant l'état d'urgence sanitaire

Pour les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, Anne-Gaëlle REVAULT dit qu'ils ne comprennent pas pourquoi voter ces délégations étant donné que nous nous réunissons en Conseil Municipal et pourrions donc voter les différentes délibérations en question. Même si l'état d'urgence sanitaire est prévu jusqu'au 10 juillet, la tenue de Conseils Municipaux est possible, ils ne voient donc pas pour quelle raison rajouter des domaines délégués au Maire. Compte tenu des remarques faites précédemment, concernant l'investissement « communication » ou les aides aux entreprises non objectivées, Monsieur le Maire n'a pas la confiance des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire.

Monsieur le Maire précise que c'est une décision de l'Etat qui s'applique à toutes les communes. Il rappelle, qu'il n'était pas possible d'organiser un Conseil Municipal il y a trois semaines ; en outre, dans la mesure où le Conseil Municipal du 2 mars avait traité les dossiers qui devaient l'être, il n'y avait pas nécessité à réunir un Conseil Municipal ces trois derniers mois.

Anne-Gaëlle REVAULT s'interroge sur l'opportunité de conserver ces domaines délégués alors, qu'aujourd'hui, il est possible de réunir le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lui indique que l'ordonnance du 1^{er} avril propose de les maintenir.

Frédéric DUNET précise que le champ des délégations accordées est restreint et temporaire et oblige à un retour en commission ou en Conseil Municipal. Cela permet de prendre des décisions dans des délais rapides, et cela était nécessaire pendant la période de crise.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des décisions prises pendant la période de crise a été communiqué aux élus.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

3 – Attribution de compensation de Cap Atlantique

Dans la délibération il est indiqué que c'est l'attribution de compensation définitive 2020, Hervé NAËL souhaite savoir si c'est une attribution définitive provisoire ou une attribution provisoire définitive.

Pascal LOIRAT répond qu'il s'agit effectivement d'un montant provisoire.

VOTE : Unanimité

4 – Rapport D.S.U. - Année 2019

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

La parole est donnée à Bernard MACE.

5 – Avis sur le projet d'aménagement du port départemental de La Turballe

Frédéric MICHE rappelle que lors de la présentation du projet de délibération vu en Commission Travaux il a bien été précisé que l'avis demandé à la ville de Guérande ne concernait que le trajet des camions qui achemineront les roches des jetées de l'agrandissement du port de La Turballe. Pour le transport des roches pendant les travaux, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire demandent qu'un maximum de ces roches soient acheminées par voie maritime, pour protéger les populations, pour épargner la qualité de vie des riverains, dans un souci de préservation de la qualité des routes, et d'économie d'énergie. Pour le transport terrestre, ils approuvent la proposition d'un itinéraire passant au Nord de Guérande, à condition que ce trajet ne passe pas non plus dans des zones urbaines commerçantes ou des villages présentant des zones accidentogènes dans les communes voisines traversées.

La première réserve émise dans le projet de délibération, qui n'a pas été présentée en commission, est un hors sujet manifeste et n'offrira pas de solution aux problématiques de transport, à moins d'envisager l'augmentation du trafic routier dans Brézéan !

De plus, dans un souci de cohérence vis-à-vis du Conseil Départemental qui s'engage sur le principe de zéro artificialisation nette, les élus du groupe Vivons Guérande Economique et Solidaire souhaiteraient connaître les compensations mises en œuvre pour ce projet

Monsieur le Maire indique que lors de l'enquête publique, il pourra être remonté que l'on souhaite privilégier le transport maritime ; à ce propos, le Conseil Départemental s'est engagé à l'utiliser au maximum.

Concernant le contournement, il s'agit de rappeler l'attente des Guérandais de la déviation Nord de Guérande qui est une Arlésienne mais le dossier semble avancer puisqu'il y a une prescription de fouilles archéologiques sur le secteur qui s'étend depuis le Moulin du Diable jusqu'à l'Eco Quartier Maison Neuve.

Si la déviation avait été réalisée en temps et en heure, la Ville n'aurait pas à gérer ce type de situation et notamment les problèmes de sécurité dans la traversée de Guérande sur la liaison Guérande/La Turballe.

Anne-Gaëlle REVAULT ajoute que vu qu'aucune compensation en terme de perméabilité, en rendant des surfaces équivalentes perméables, ne nous a été présentée, elle désapprouve la réserve intitulée « réalisation du contournement de Guérande » et donc s'abstiendra pour le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire note que la position d'Anne-Gaëlle REVAULT est cohérente car lors d'un précédent Conseil Municipal, cette dernière avait déjà voté contre une délibération concernant ce dossier de déviation Nord de Guérande.

VOTE : Majorité – 1 Abstention (Anne-Gaëlle REVAULT)

6 – Rapport annuel contrat de partenariat public privé, maintenance de l'éclairage public - avril 2019 à mars 2020

Frédéric MICHE, remarque, qu'une fois de plus, il est soumis aux élus un rapport d'exploitation réalisé par l'exploitant...donc susceptible d'être plutôt flatteur. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire notent, a priori, une baisse de la consommation, mais ils peuvent se poser la question du niveau de baisse si 1000 points lumineux n'avaient pas été ajoutés ? De plus, sur les graphiques, ils auraient souhaité voir figurer la consommation de 2015, voire 2014, avant la mise en place du plan lumière.

Ils demandent un véritable diagnostic de ce plan lumière. A l'origine, les objectifs étaient la mise en valeur des monuments historiques, la diminution de la consommation d'électricité et l'attraction touristique. Il serait intéressant de faire un bilan objectif de cet investissement, sans doute y a-t-il une économie d'énergie qui aurait pu être optimisée, mais sur le plan de la fréquentation, Guérande nocturne est toujours aussi morte, sur la valorisation des Monuments Historiques, c'est discutable et sur le volet environnemental c'est déplorable (rupture de la trame noire, éclairage des nids d'hirondelles...). Décidément cette réalisation ne convainc pas les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire !

Monsieur le Maire rappelle que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire sont constants dans leur approche du Plan Lumière. Il souligne néanmoins que le Plan Lumière ce n'est pas que la mise en valeur du patrimoine, c'est aussi l'éclairage public et la mise à niveau d'un matériel souvent usagé. Ce partenariat a permis de réduire la consommation de 28% en 2018, et à nouveau de près de 9% en 2019. En outre, depuis octobre la Ville réduit le temps d'éclairage la nuit dans de nombreux secteurs de la Commune. Il faut trouver le juste équilibre entre le respect de la biodiversité et le maintien de la sécurité publique ; l'éclairage est nécessaire la nuit dans certains endroits de la commune notamment autour d'Athnor et du cinéma.

L'intensité a été mise au minimum pendant la période de confinement et il n'y a pas eu de retour négatif de la population.

Frédéric DUNET note les économies réalisées, et ce sans tomber dans le tout pénombre de la Ville. Quant à l'éclairage des Monuments Historiques et du patrimoine, il faut laisser les Guérandais juger et personnellement, il trouve cela plutôt réussi.

Concernant l'extinction entre 23h et 6h, Bernard MACE souligne qu'il y a un retour de la population qui estime qu'il n'est pas très confortable de rejoindre son domicile dans le noir complet ; il faudra peut-être revoir ces horaires.

Monsieur le Maire rappelle que nous sommes en phase d'expérimentation sur laquelle il conviendra d'effectuer un bilan avant de prendre des décisions sur le prochain mandat.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

7 – Adhésion au service de médecine de prévention du G.I.S.T. 44

Pascal LOIRAT présente la délibération et précise qu'il y a une démarche en cours pour renégocier le droit d'entrée.

VOTE : Unanimité

8 – Participation à une consultation pour adhérer à un contrat d'assurance statutaire de groupe porté par le Centre de gestion de Loire-Atlantique

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

9 – Tableau des effectifs

Avant d'achever ce Municipale François PAGEAUD souhaite faire une digression et veut remercier les Conseillers Municipaux qu'il ne reverrait pas. Malgré les antagonismes politiques, les échanges sont toujours restés courtois et il tenait à le souligner. Il souhaite également remercier Frédéric et Anne-Gaëlle, ses deux co-listiers ainsi qu'Hervé qui ont, tous les trois, contribué à la richesse et l'intérêt de nos débats en apportant leur analyse souvent pertinente des dossiers que nous avons eus à traiter. Dans l'hypothèse très peu probable où la liste VGES ne serait pas majoritaire, il tient à leur dire publiquement que le Conseil Municipal se souviendra d'eux.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire clôture ce dernier Conseil Municipal de la Mandature depuis 2014. Il formule un grand merci à toutes et tous, élus du Conseil Municipal, pour leur engagement et la richesse des débats ainsi que pour le respect réciproque porté les uns aux autres pendant ces six années.

La séance est levée à 19h50.

=====